



Ministry of
Education
and Culture

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 21 janvier 2014

GEC (2013) 8 rev1

**COMMISSION SUR L'EGALITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

**CONFERENCE SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
« LUTTER CONTRE LES STEREOTYPES DE GENRE DANS ET PAR L'EDUCATION »**

**AVEC LA PARTICIPATION DU RESEAU DES CORRESPONDANTS NATIONAUX
SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

HELSINKI, 9-10 OCTOBRE 2014

**ORGANISEE PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE EN PARTENARIAT
AVEC LE MINISTERE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DE LA FINLANDE**

PROJET DE CADRE CONCEPTUEL

1. Contexte de la Conférence

L'éducation est un droit fondamental de l'homme reconnu par le droit international, notamment la Convention européenne des droits de l'homme. La scolarisation obligatoire offre une préparation aux enfants et aux adolescents, quel que soit leur sexe, et leur donne les moyens de participer pleinement à la société. Le système éducatif est le socle sur lequel des pays s'appuient pour conserver leur patrimoine et nourrir plus généralement leur développement et leur prospérité.

Les progrès constatés en Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont allés de pair avec les possibilités offertes aux filles grâce à leur parcours éducatif. Toutefois, même si les progrès sont visibles (réussite scolaire, participation au marché du travail, représentation politique), des inégalités entre les femmes et les hommes persistent en de nombreux domaines, qui maintiennent les deux sexes dans leurs rôles traditionnels.

L'évolution des relations entre les sexes, l'autonomisation des femmes et l'abandon des stéréotypes négatifs de genre, sexistes et sexuels sur les rôles sexués sont essentiels pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et profiter à toute la société. En façonnant les représentations ainsi que les attitudes et les comportements de genre, l'éducation est un facteur déterminant de lutte contre les stéréotypes et un vecteur de changement social et culturel. La promotion de l'égalité entre les sexes dans l'éducation est un préalable à l'égalité *de facto* entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie sociale.

Les stéréotypes de genre sont des idées préconçues qui assignent aux hommes et aux femmes des caractéristiques arbitraires et des rôles sexués déterminés et limités. Ces stéréotypes peuvent entraver le développement des talents et des capacités naturelles des filles et des garçons, des femmes et des hommes, leurs expériences éducatives et professionnelles ainsi que les possibilités que leur offre la vie en général.

Les études montrent que, l'école étant un microcosme de la société, l'éducation joue un rôle majeur pour renforcer et conforter ces stéréotypes. Les stéréotypes de genre se reflètent dans tous les programmes d'enseignement formel et informel en Europe. Dans le système éducatif, citons par exemple la place mineure des femmes dans le monde de l'éducation (elles sont pour la plupart enseignantes de l'enseignement primaire et secondaire, alors que les postes universitaires et de direction sont majoritairement occupés par des hommes), la sexuation des programmes scolaires et les préjugés dans les manuels scolaires, ou encore les différences d'attentes et de comportement à l'égard des élèves selon qu'ils sont des garçons ou des filles.

Les stéréotypes de genre ont des conséquences nuisibles sur l'épanouissement personnel et professionnel des filles et des garçons, en particulier pour celles qui ont trait à des groupes défavorisés. Théoriquement, le système éducatif devrait adéquatement préparer tous les enfants - filles et garçons - à participer pleinement à la société. Cependant, la persistance des stéréotypes et des préjugés entourant leurs rôles respectifs fait que les compétences des femmes et des hommes sont sous-exploitées par la société. En témoigne le fait que, dans la majorité des États membres, les excellents résultats scolaires et la haute qualification universitaire des filles ne trouvent pas de traduction dans le marché du travail. En outre, les disciplines menant à des professions plus prestigieuses et plus rentables, avec un grand potentiel de progression des carrières, restent plus masculinisées.

En tant qu'Organisation vouée à la protection et à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe milite pour une éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'éducation non stéréotypée à tous les niveaux du système éducatif. Cette action a débouché sur l'adoption, en 2007, de la Recommandation du Comité des Ministres¹ relative à l'approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes dans l'éducation. Les résultats du premier cycle de suivi de la recommandation montrent que, malgré l'inscription du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les législations nationales sur l'éducation par la très grande majorité des États membres du Conseil de l'Europe, ceux-ci n'ont pour beaucoup pas mis pleinement en œuvre la stratégie de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs systèmes éducatifs. Il ressort de l'analyse des systèmes éducatifs européens réalisée dans ce contexte, que les États membres n'ont pas suivi le rythme des récentes mutations sociales, notamment en ce qui concerne les rôles des deux sexes et les stéréotypes de genre.

L'intégration de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif est multiple. Le système scolaire doit développer chez les enfants un esprit critique à l'égard de l'image des femmes et des hommes afin de déconstruire les stéréotypes de genre, élaborer de nouvelles identités et parvenir à une égalité *de facto* entre les femmes et les hommes.

Le système éducatif devrait mettre en œuvre la stratégie d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment grâce à l'introduction de méthodes d'enseignement sensible au genre et de nouveaux contenus et cadres d'apprentissage², à la révision des programmes scolaires et des matériels didactiques, à l'utilisation d'un langage non sexiste, à la promotion et la garantie de l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation, et à la participation pleine et égale des femmes et des hommes dans les différentes structures du système : administration, élaboration des politiques et prise de décision. À cette fin, des campagnes de sensibilisation et des initiatives de formation visant les acteurs concernés dans le système scolaire sont nécessaires pour inverser la tendance et progresser vers une égalité *de facto* entre les sexes.

Dans ce contexte, la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes a défini l'éducation comme l'une de ses grandes priorités ; cette question a été reprise par le Conseil de l'Europe dans son stratégie sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette décision a trouvé un écho chez les Points de contact nationaux lors de leur 1^{re} réunion annuelle (Amsterdam, 5 juillet 2013), où ils ont décidé que la 2^e conférence annuelle serait axée sur l'éducation.

¹ Voir par exemple la 4^e et la 7^e Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui ont eu lieu respectivement à Istanbul en 1997 et à Bakou en 2010. La [Résolution](#) et le [plan d'action](#) adoptés appelaient les partenaires à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le rôle de l'éducation dans la lutte contre les stéréotypes de genre et la promotion de l'égalité *de facto* entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à mettre en œuvre les mesures proposées dans la Recommandation CM/Rec (2007)13 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation.

² Le cadre d'apprentissage est l'ensemble des conditions propices à l'élaboration d'un savoir, lorsque l'on parle du contenu de l'apprentissage. (Figueiredo & Afonso, 2005b) – pour de plus amples informations en langue anglaise, voir: http://www.ub.edu/multimedia/tem/down/c11/Learning_Contexts.pdf

2. Buts de la conférence :

La conférence s'efforcera de :

- sensibiliser les pouvoirs publics et les professionnels de l'école aux inégalités persistantes dans l'éducation et à leurs conséquences sur les filles et les garçons et leur avenir ;
- présenter les conclusions du premier rapport de suivi de la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation³ ;
- échanger les bonnes pratiques pour promouvoir une éducation exempte de stéréotypes de genre et élaborer les moyens de mettre en œuvre les mesures figurant dans la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation ;
- faciliter les partenariats et les réseaux entre les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les professionnels de la gestion des écoles, les enseignants, des formateurs/trices et les institutions de formation, les parents et la société civile ;
- inciter les États membres à mettre en œuvre les normes en vigueur, notamment la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation².

3. Participants visés :

- les représentants des autorités nationales et locales chargés de la planification et de l'application des politiques éducatives ;
- les représentants des autorités scolaires et des organes de gestion, du primaire à l'enseignement supérieur, ainsi que les conseillers professionnels ;
- les auteurs et éditeurs de manuels scolaires et de matériels didactiques, les chercheurs indépendants ;
- les instituts de formation des enseignants (formation initiale et continue) ;
- les représentants des syndicats et des associations d'étudiants et de parents ;
- les représentants d'élèves et les syndicats d'élèves ;
- les mécanismes nationaux chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les membres de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les Points de contact nationaux et les Rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe ;
- les représentants d'autres organes du Conseil de l'Europe, dont la Cour européenne des droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire et le Congrès ;
- les représentants des organisations régionales et internationales (ONU Femmes, UNESCO, UNICEF, PNUD, UE, OSCE, OCDE, Banque mondiale) ;
- les ONG.

³ CM/Rec (2007)13.

4. Résultats attendus :

- des propositions de mesures et de stratégies pour fonder un système éducatif exempt de stéréotypes de genre, notamment en préparant des lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation ;
- la sensibilisation et la diffusion d'un matériel pédagogique pour les enfants sur les stéréotypes de genre ;
- de bonnes pratiques et expériences pour promouvoir une éducation exempte de stéréotypes de genre ;
- le renforcement des réseaux et des partenariats entre les partenaires concernés ;
- des propositions d'activités de suivi pour le Conseil de l'Europe, sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation, et sur l'éducation à/sur l'égalité entre les femmes et les hommes.